



## MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

### CORONAVIRUS

#### Communiqué du Conseil municipal suite aux décisions du Conseil fédéral du 24 février 2021

Chères Neuvevilloises, Chers Neuvevillois,

L'administration communale a fermé ses bureaux et instauré le télétravail pour ses collaborateurs du 18 janvier 2021 au 26 février 2021. Cette mesure a été prise pour limiter la propagation du coronavirus et protéger les utilisateurs des services communaux de même que les employés eux-mêmes. Toute l'administration est restée à votre service et nous profitons de ce communiqué pour remercier nos collaborateurs/trices pour leur dévouement.

Suite aux décisions du Conseil fédéral du 24 février 2021, le Conseil municipal a décidé de maintenir cette fermeture jusqu'au 19 mars prochain. Nous espérons que la situation continuera à évoluer favorablement et que nous serons en mesure de rouvrir notre administration au public à la prochaine étape du déconfinement.

Comme jusqu'à présent, tous les services seront atteignables par téléphone, courriel ou courrier postal. Dans tous les cas, le service concerné prendra contact avec vous le plus rapidement possible. Si la situation l'exige, une rencontre pourra être organisée dans les limites de ce qui est autorisé par la législation particulière.

En tout temps, vous pouvez vous adresser par courriel aux adresses électroniques que vous trouverez sur notre site Internet (<http://www.laneuveville.ch/fr/admin/servicescommunaux/>).

Vos correspondants sont à votre disposition par téléphone selon les horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30-11h30	13h45-16h15
Mardi	08h30-11h30	
Mercredi	08h30-11h30	13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h30	13h45-17h45
Vendredi	08h30-11h30	13h45-16h15

et aux numéros ci-dessous :

- Contrôle des habitants, impôts, police administrative, chancellerie : 032 / 752 10 00
- Service des finances, facturation : 032 / 752 10 10
- Service social régional : 032 / 752 10 20
- Agence AVS, AI, caisse de compensation : 032 / 752 10 40
- Gestion du territoire, urbanisme, permis de construire : 032 / 752 10 80
- Service de l'équipement, électricité : 032 / 752 10 84

Le Conseil municipal et l'administration communale restent actifs et à votre écoute. Prenez bien soin de vous.

Votre Conseil municipal  
Votre administration communale